



SOCIÉTÉ

Les contours du « grand oral » du bac dévoilés

Pendant cette nouvelle épreuve de vingt minutes, l'élève devra échanger avec le jury sur son projet de poursuite d'études.

MARIE-ESTELLE PECH [@MariEstellePech](#)

ÉDUCATION Les lycéens sont enfin fixés sur le fameux « grand oral » du bac. Il ressemblera, en ce qui concerne sa durée, à l'oral du bac de français qu'ils passent en fin d'année de première: vingt minutes, après une préparation écrite. Il est également comparable, dans son format, aux épreuves de concours que l'on peut rencontrer dans l'enseignement supérieur. « Une rupture dans la continuité », estime ce proviseur d'un grand lycée parisien, qui juge « bienvenu » de mettre un peu plus l'accent sur l'oral dans un examen toujours majoritairement axé sur l'écrit. La nouveauté, ce seront surtout les cinq minutes, à la fin de l'épreuve, consacrées à un échange sur le projet de poursuite d'études de l'élève. Une ouverture saluée par certains, alors qu'à cette période de l'année, les lycéens sont très préoccupés par le résultat de leur inscription sur la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup. Mais dont on peut se demander comment elle sera évaluée. « Il ne s'agira pas de noter la qualité du projet, d'autant plus que beaucoup d'élèves hésitent encore à ce stade sur leur orientation. C'est plutôt la réflexion de l'élève sur le sujet qui sera évaluée, ainsi que sa capacité à en parler », explique un proche du dossier.

Cette épreuve orale du bac général et technologique sera l'une des quatre épreuves que passeront dès l'an prochain les élèves de terminale en juin. Avec les épreuves écrites de philosophie et des deux spécialités de l'élève, le « grand O » ainsi que les épreuves anticipées de français passées en première, compteront pour 60 % de la note du baccalauréat.

Certains rapports préconisaient vingt-cinq ou trente minutes d'oral, comme pour la bientôt défunte épreuve orale du bac consacrée aux travaux personnels encadrés (TPE). Il s'agira finalement de vingt minutes devant deux professeurs de

disciplines différentes, a tranché le ministère de l'Éducation nationale cet été. Mais jusqu'ici, on en ignorait le contenu précis. Une note du *Bulletin officiel* dévoilera jeudi les derniers détails. Selon des informations de l'agence de presse AEF, le grand oral sera précédé de 20 minutes de préparation. Noté sur 20 points, il aura un coefficient de 10 en voie générale et de 14 en voie technologique. L'épreuve se déroulera en trois temps. En voie générale, au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions qui portent sur les deux spécialités qu'il a suivies en terminale, « soit prises isolément, soit abordées de manière transversale ». Les questions devront « mettre en lumière un des grands enjeux des programmes » du cycle terminal. Elles auront été préalablement « élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves ». Lors de l'épreuve, le candidat transmet les questions au jury sur une feuille signée par les enseignants des spécialités.

Le jury choisit une des deux questions. Le candidat va alors, pendant 20 minutes, préparer une présentation de 5 minutes au cours de laquelle il explique le choix de cette question, la développe et y répond. Sa présentation, qui doit se faire « debout », peut être accompagnée d'un document (une carte, une vidéo, une photo...) Mais l'exposé se fait sans notes. Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires. « Sans notes, dans une discipline comme les mathématiques par exemple, ce sera très compliqué pour les élèves! Sauf si on veut se contenter d'évoquer une fumeuse histoire ou philosophie des mathématiques. Sans parler de cette conception infantilisante qui veut que l'élève doit rester debout! » s'étonne Luc Dumont, professeur de mathématiques à Bordeaux.

Le candidat est ensuite interrogé dix



minutes par le jury « pour l'amener à préciser et approfondir sa pensée ». Il doit enfin expliquer en cinq minutes « en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel », via notamment des « rencontres, des stages, le choix des spécialités »... Le jury évalue ici la capacité « à exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations ». ■